

La sécurité
lors du transport et du stockage
des bouteilles de gaz à usage médical



1. Consignes relatives au transport de gaz comburants conditionnés*

Le transport de gaz à usage médical conditionné est réglementé par l'Accord relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route et l'arrêté français du 29 mai 2009, dit arrêté TMD.

** Gaz comprimé qui entretient vivement la combustion (Oxygène médical, mélange O_2 / N_2O), peut réagir violemment avec les matières combustibles.*



IMPORTANT :

- Informer par écrit votre assureur que vous transportez des bouteilles de gaz à usage médical
- Respecter impérativement, lors du transport, les présentes consignes

Dangers et risques

ATTENTION : Risques de combustion spontanée

Ces gaz à usage médical activent la combustion des matières inflammables (par exemple les chiffons gras, les vêtements et les cheveux) qui peuvent s'enflammer spontanément. Ne pas fumer ni vapoter en présence d'oxygène médical et les autres gazs comburants conditionnés.



Risques de fuites

- Vérifiez que les détendeurs ou robinets sont bien fermés.
- Assurez-vous systématiquement de la fermeture du robinet de la bouteille, celle-ci n'étant jamais totalement vide.

Dangers en cas de chocs

- Couchées dans un coffre, les bouteilles non attachées peuvent devenir de redoutables projectiles en cas de choc frontal.

Mesures d'urgence

En cas de fuite audible de gaz

- Garez votre véhicule de préférence dans un endroit isolé.
- Coupez le contact.
- Maintenez l'aération de votre véhicule.
- Ne vous placez jamais face à la fuite ou dans la nappe de gaz.
- Arrêtez la fuite seulement si vous pouvez intervenir sans vous mettre en danger.
- Assurez une ventilation d'air appropriée.
- Éliminez les sources d'inflammation.
- Évacuez la zone.
- Une fuite, même légère, dans un véhicule non ventilé, peut provoquer une inflammation spontanée.

En cas d'inflammation ou d'incendie

Attention : risque d'explosion

- Garez votre véhicule.
- Sécurisez la zone et écarter les curieux.
- Alerte les Services de Secours et informez-les que vous transportez des bouteilles de gaz à usage médical conditionné.
- Ne vous approchez pas d'une bouteille "chauffée" par un incendie.
- Protégez-vous de tout risque d'explosion d'une bouteille exposée au feu.
- Laissez brûler jusqu'à épuisement du gaz en arrosant abondamment pour limiter l'extension du feu.
- Si possible, sortez les autres bouteilles de la zone d'incendie.



2. Consignes de sécurité pour le stockage

L'aération du local est indispensable

- Stocker séparément les bouteilles vides et pleines.
- Protéger les bouteilles des risques de choc et de chute.
- Conserver les bouteilles dans des endroits secs, bien aérés et propres.
- Maintenir les bouteilles à des T° < à 50°C.
- Interdiction absolue de fumer ou d'approcher une flamme.
- Stocker les bouteilles à l'écart des produits combustibles et des produits gras.
- Arrimer verticalement les bouteilles.
- Les robinets doivent être fermés même si les bouteilles sont vides.

3. Consignes de sécurité pour l'utilisation

- Vérifier toujours l'état du matériel avant l'utilisation : ne jamais utiliser une bouteille endommagée (marque de choc, chapeau cassé, bouteille fuyarde, péremption gaz...).
- Ouvrir le robinet et régler le débit souhaité (sans ouvrir directement au débit maximum).
- Utiliser les matériels spécifiques prévus pour l'oxygène.
- Vérifier l'absence de corps gras sur le visage du patient (maquillage, crème réparatrice...).
- Après usage, toujours replacer le débitlitre sur zéro et fermer le robinet même si la bouteille est vide.
- Ne pas tenter de forcer ni graisser un robinet difficile à ouvrir.
- Ne pas procéder à des ouvertures/fermetures successives et répétitives.
- Ne jamais utiliser de produits gras, combustibles pour le nettoyage des équipements de la bouteille.
- Ne jamais retenir une bouteille qui tombe.
- Ne pas écrire sur les bouteilles ni apposer d'autres éléments que ceux mis en place.

La sécurité d'utilisation de ces bouteilles repose sur la lecture attentive et le respect de l'ensemble des mentions portées sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

4. Consignes de sécurité lors du transport

Le transport en véhicule non aéré est interdit.



L'aération devra être effective dès le chargement et maintenue pendant toute la durée du transport et du déchargement.

Avant le départ, le conducteur doit :



Être informé des risques liés au gaz à usage médical conditionné et avoir pris connaissance des présentes consignes de sécurité relatives à ce type de transports.



Préparer l'itinéraire : choisir la plus courte distance entre le point de chargement et celui de déchargement.



S'assurer de la bonne fermeture des robinets avant le chargement des bouteilles, vérifier la présence et la bonne fixation du chapeau, débrancher tous les équipements amovibles (détendeur, flexible...).



Les bouteilles doivent être transportées :

- EN POSITION VERTICALE, arrimées solidement et protégées du froid, pour les véhicules sanitaires d'urgence et les véhicules spécifiques au transport des gaz.
- EN POSITION HORIZONTALE, et arrimées dans le coffre pour les autres véhicules non destinés au transport sanitaire et non spécifiques au transport de gaz (véhicules légers); au maximum 3 bouteilles d'une contenance inférieure ou égale à 5L pourront être transportées pour une durée n'excédant pas une journée de travail.



Ne pas fumer ni vapoter dans le véhicule pendant le transport de bouteilles pleines ou vides.

Pendant le trajet



Une conduite prudente, sans vitesse excessive et en évitant le freinage brutal est recommandée.



Le véhicule doit être aéré par l'ouverture d'une fenêtre et/ou par la mise en marche de la ventilation forcée avec apport d'air extérieur.



L'aération devra être maintenue pendant tout le temps du transport.

A l'arrivée



L'aération doit être maintenue pendant tout le temps du déchargement.



Les bouteilles de gaz à usage médical doivent être déchargées immédiatement. Ne pas les laisser séjourner dans un véhicule non aménagé (autre que des véhicules de catégories A et C de la réglementation française sur le transport sanitaire).

Pour toute situation d'urgence



SECOURS : **112/15** | POLICE : **17** | POMPIERS : **18**
PERSONNES DÉFICIENTES AUDITIVES ET/OU MUETTES : **114**

Les emballages sont la propriété d'Air Liquide Santé France. À ce titre, ils ne peuvent, en aucun cas, être prêtés, loués, cédés ou aliénés par les clients ou intermédiaires et saisis par des tiers.

Changing care. With you.*

*Changer la santé. Avec vous.

Contact

Air Liquide Santé France
10 avenue Aristide Briand
92220 Bagneux

Siège social

6 rue Cognacq-Jay
75007 Paris

En cas de doute,
contactez le laboratoire
Air Liquide Santé France,
il vous renseignera
avec précision.

Numéro unique : 0 969 328 133

Ref : Informed 88 - v2. / Ed. 09-2023



Air Liquide Healthcare s'engage aux côtés des patients, des professionnels de santé et des hôpitaux à rendre le système de santé efficace et vertueux pour tous. Acteur majeur de la santé à domicile dans le monde, expert de la prise en charge au domicile des maladies chroniques, fournisseur de gaz médicaux et de produits d'hygiène pour les hôpitaux, ses 16 500 femmes et hommes accompagnent 1,6 million de patients à domicile et 15 000 hôpitaux et cliniques dans plus de 35 pays.